

SEANCE DU 20 JUIN 2024

DC : 12/06/2024

Le vingt juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence du Maire, Madame MICHELIN Eve.

Etait absent excusé : Monsieur BONNEFOY Hubert

Madame BARON Julie a été nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

BUREAU DES ELECTIONS LEGISLATIVES (30 juin et 7 juillet 2024)

30 JUIN 2024

8H 13H	13H – 18H
BIANCO Séverine BARON Julie	VIOLOT Cyril MARGUIER Stéphane

7 JUILLET 2024

8H00 -11H30	11H30 – 15H00	15H00 – 18H00
BARON Julie FICHOT Jean-Michel	GOFFINET Jennifer CAHUET Pierre	JALLET Sylvain BRISSET Nicolas

ELECTRICITE BATIMENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal étudie le devis de l'entreprise EDP relatif à la mise aux normes électriques dans différents bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise EDP d'un montant de 486 ,60€ HT (583,92€ TTC)
- Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant et à procéder à la liquidation de la facture.

EXTENSION ELECTRIQUE LOTISSEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal prend connaissance du devis établi par le SYDESL pour l'extension électrique du lotissement communal et dont le financement est le suivant :

- le montant de ce devis est de 28 290,88€ HT (33 949,06€).
- La participation du SYDESL sera de 7 012,01€.
- Restera à charge pour la commune la somme de 21 886,68€ (dans l'hypothèse où les gaines des autres opérateurs ne sont pas posées .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte ce devis sous condition que les gaines des autres opérateur n'aient pas été posées au vu du plan de recollement (voir devis en date de juin 2023),
- Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant et à procéder au règlement de la facture.

ANNUALISATION TEMPS DE TRAVAIL MADAME DRIGON CLAIRE

Madame le Maire rappelle que Madame DRIGON Claire, employée communale, est en charge de l'entretien des locaux de la mairie, des salles communales et du gîte. Elle exerce actuellement 15 heures par semaine mais dépasse ce temps de travail certains mois. Aussi, après s'être entretenue avec Madame DRIGON Claire pour une annualisation de son temps de travail ainsi que l'augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail à 20h, Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame a accepté par courrier en date du 29 mai 2024 dont lecture est donnée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le principe de l'annualisation du temps de travail de Madame DRIGON Claire,
- Accepte l'augmentation du temps de travail de Madame DRIGON Claire à 20h par semaine,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette décision.

CONTRAT MONSIEUR CHABRIDON Dominique

La décision est prise d'embaucher Monsieur CHABRIDON Dominique en contrat à durée indéterminée.

MECHOUI COMMUNAL

Il aura lieu le samedi 3 août 2024 (midi et soir)

Menu midi

Apéritif : Ricard, whisky, blanc-cassis ou rosé pamplemousse

Entrée : quiche ou tarte légumes, salade (se renseigner à la boulangerie et à la boucherie de ST MARTIN)

Plat : Bœuf + gratin de pomme de terre

Fromage : Tartines fromage fort (à prendre Aux Doubs Fromages à VERDUN)

Dessert : Tartelette + glace / Cônes pour enfants

Menu soir

3 sortes de salades

Chips + poulet (à commander à la boucherie de ST MARTIN)

Fromage blanc + crème (à prendre Aux Doubs Fromages à VERDUN)

Fruits

Le pain sera commandé à la boulangerie de SAINT MARTIN EN BRESSE.

Le prix est fixé : 25€ par personne

ARBRE DE NOEL

Il aura lieu le vendredi 20 décembre 2024 à 19h.

La décision est prise de retenir le spectacle « La folle vadrouille de Noël » de Romain DELBANO pour un coup de 750€.

DATES A RETENIR

- La décision est prise d'avancer la date du repas du CCAS au dimanche 13 octobre 2024
- Le repas de conseil aura lieu le 25 janvier 2025 (et non le 24 février 2025)

LOCATIONS SALLES COMMUNALES : INSTAURATION D'UNE CHARTE DE BONNE CONDUITE

Au vu des nuisances sonores occasionnées de plus en plus fréquemment par la location des salles communales, Madame le Maire propose d'instaurer une charte de bonne conduite afin de responsabiliser les locataires. Cette charte sera lue et signée par les locataires lors de la réservation des salles et relue avec eux lors de la remise des clés (lors de l'état des lieux). En cas de plainte par les habitants proches un dépôt de plainte sera effectué en gendarmerie à l'encontre du locataire et la caution d'un montant de 500€ sera alors encaissée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DIVERS

- Les range-vélos ont été reçus,
- Suite à nos nombreux appels restés sans réponses, un mail a été adressé à la SARL BRISET pour leur demander d'intervenir sans délai afin de réparer le tuyau écrasé devant le local technique. En effet, notre salle est louée tous les week-ends et le trou non matérialisé et très dangereux est susceptible d'occasionner de graves accidents corporels.
- Travaux toiture église : l'entreprise REBILLARD interviendra le 8 juillet prochain.
- Local poubelles : nous sommes toujours dans l'attente du devis de Monsieur FICHET Romain